

6 March 2014

**Commonwealth Bank of Australia
ABN 48 123 123 124**

**Issue of AUD 100,000,000 4.75 per cent. Notes due 10 June 2020
under the U.S.\$70,000,000,000
Euro Medium Term Note Programme**

Any person making or intending to make an offer of the Notes may only do so:

- (i) in those Public Offer Jurisdictions mentioned in Paragraph 8(vii) of Part B below, provided such person is of a kind specified in that paragraph and that the offer is made during the Offer Period specified in that paragraph; or
- (ii) otherwise in circumstances in which no obligation arises for the Issuer or any Manager to publish a prospectus pursuant to Article 3 of the Prospectus Directive or to supplement a prospectus pursuant to Article 16 of the Prospectus Directive, in each case, in relation to such offer.

Neither the Issuer nor any Manager has authorised, nor do they authorise, the making of any offer of Notes in any other circumstances.

The expression "**Prospectus Directive**" means Directive 2003/71/EC (and amendments thereto, including the 2010 PD Amending Directive) and includes any relevant implementing measure in the Relevant Member State and the expression "**2010 PD Amending Directive**" means Directive 2010/73/EU.

Part A – Contractual Terms

Terms used herein shall be deemed to be defined as such for the purposes of the Conditions set forth in the Programme Circular dated 19 June 2013 and the supplements to it dated 21 August 2013 and 18 February 2014 which together constitute a base prospectus for the purposes of the Prospectus Directive (the "**Programme Circular**"). This document constitutes the Final Terms of the Notes described herein for the purposes of Article 5.4 of the Prospectus Directive and must be read in conjunction with the Programme Circular. Full information on the Issuer and the offer of the Notes is only available on the basis of the combination of these Final Terms and the Programme Circular. A summary of the Notes (which comprises the summary in the Programme Circular as amended to reflect the provisions of these Final Terms) is annexed to these Final Terms. The Programme Circular has been published on the website of the Regulatory News Service operated by the London Stock Exchange at <http://www.londonstockexchange.com/exchange/news/market-news/market-news-home.html>.

- 1. Issuer: Commonwealth Bank of Australia
- 2. (i) Series of which Notes are to be treated as forming part: 5569
- (ii) Tranche Number: 1

(iii)	Date on which the Notes will be consolidated and form a single Series:	Not Applicable
3.	Specified Currency or Currencies:	Australian dollars ("AUD")
4.	Aggregate Nominal Amount:	
(i)	Series:	AUD 100,000,000
(ii)	Tranche:	AUD 100,000,000
5.	Issue Price:	101.146 per cent. of the Aggregate Nominal Amount
6.	(i) Specified Denominations:	AUD 2,000 and integral multiples of AUD 2,000 thereafter
(ii)	Calculation Amount:	AUD 2,000
7.	(i) Issue Date:	10 March 2014
(ii)	Interest Commencement Date:	Issue Date
8.	Maturity Date:	10 June 2020
9.	Interest Basis:	4.75 per cent. Fixed Rate (see paragraph 13 below)
10.	Redemption/Payment Basis:	Subject to any purchase and cancellation or early redemption, the Notes will be redeemed on the Maturity Date at 100 per cent. of their nominal amount
11.	Change of Interest Basis:	Not Applicable
12.	Put/Call Options:	Not Applicable

PROVISIONS RELATING TO INTEREST (IF ANY) PAYABLE

13.	Fixed Rate Note Provisions	Applicable
(i)	Rate of Interest:	4.75 per cent. per annum payable annually in arrear
(ii)	(A) Interest Payment Date(s):	10 June in each year, commencing 10 June 2014 (the " First Interest Payment Date "), up to and including the Maturity Date
(B)	Fixed Interest Periods:	Unadjusted
(iii)	Fixed Coupon Amount(s):	AUD 95.00 per Calculation Amount, payable on each Interest Payment Date other than the

		First Interest Payment Date
(iv)	Business Day Convention:	Not Applicable
(v)	Additional Business Centre(s):	Not Applicable
(vi)	Broken Amount(s):	Short first coupon: AUD 23.95 per Calculation Amount, payable on the First Interest Payment Date
(vii)	Day Count Fraction:	Actual/Actual (ICMA)
(viii)	Determination Date(s):	10 June in each year
14.	Floating Rate Note Provisions	Not Applicable
15.	Zero Coupon Note Provisions	Not Applicable

PROVISIONS RELATING TO REDEMPTION

16.	Issuer Call:	Not Applicable
17.	Investor Put:	Not Applicable
18.	Final Redemption Amount:	AUD 2,000 per Calculation Amount
19.	Early Redemption Amount payable on redemption for taxation reasons or on event of default:	Condition 6(f) shall apply

GENERAL PROVISIONS APPLICABLE TO THE NOTES

20.	Form of Notes:	Bearer Notes: Temporary Bearer Global Note exchangeable for a Permanent Bearer Global Note which is exchangeable for Definitive Notes only upon an Exchange Event
21.	Payment Business Day Convention:	Following Business Day Convention
22.	Additional Financial Centre(s):	London and Sydney
23.	Talons for future Coupons to be attached to Definitive Notes:	No

PROVISIONS APPLICABLE TO RMB NOTES

24.	RMB Currency Event:	Not Applicable
25.	Spot Rate (if different from that set out in Condition 7(l))	Not Applicable

26. Party responsible for calculating the Spot Rate: Not Applicable

27. Relevant Currency (if different from that in Condition 7(1)): Not Applicable

Signed on behalf of Commonwealth Bank of Australia:

By: 

Duly authorised

Part B – Other Information

1. LISTING AND ADMISSION TO TRADING

Application is expected to be made by the Issuer (or on its behalf) for the Notes to be admitted to trading on the London Stock Exchange's regulated market and to be listed on the Official List of the UK Listing Authority with effect from the Issue Date.

2. RATINGS

The Notes to be issued are expected to be rated:

Standard & Poor's (Australia) Pty Ltd.: AA- (stable)

Moody's Investor Service Pty Ltd.: Aa2 (stable)

Fitch Australia Pty Ltd: AA- (stable)

3. INTERESTS OF NATURAL AND LEGAL PERSONS INVOLVED IN THE ISSUE

Save for any fees payable to Commonwealth Bank of Australia and Deutsche Bank AG, London Branch as joint lead managers and Australia and New Zealand Banking Group Limited, Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, HSBC Bank plc, RBC Europe Limited and Zürcher Kantonalbank as co-lead managers (the "**Managers**"), so far as the Issuer is aware, no person involved in the issue of the Notes has an interest material to the offer. The Managers and their affiliates have engaged, and may in the future engage, in investment banking and/or commercial banking transactions with, and may perform other services for, the Issuer and its affiliates in the ordinary course of business.

4. REASONS FOR THE OFFER, ESTIMATED NET PROCEEDS AND TOTAL EXPENSES

(i) Reasons for the offer	The net proceeds from the issue of the Notes will be applied by the Issuer for its general corporate purposes, which include making a profit.
(ii) Estimated net proceeds:	AUD 99,271,000
(iii) Estimated total expenses:	GBP 3,600 (listing expenses)

5. YIELD

Indication of Yield: 4.539 per cent. per annum

The yield is calculated at the Issue Date on the basis of the Issue Price. It is not an indication of future yield.

6. **HISTORIC INTEREST RATES**

Not Applicable

7. **OPERATIONAL INFORMATION**

- (i) ISIN Code: XS1041115137
- (ii) Common Code: 104111513
- (iii) CMU Instrument Number: Not Applicable
- (iv) Any clearing system(s) other than Euroclear Bank S.A./N.V. and Clearstream Banking, société anonyme and the relevant identification number(s): Not Applicable
- (v) CMU Lodging and Paying Agent: Not Applicable
- (vi) Delivery: Delivery against payment
- (vii) Names and addresses of additional Paying Agent(s) (if any): Not Applicable
- (viii) Deemed delivery of clearing system notices for the purposes of Condition 16: Any notice delivered to Noteholders through the clearing systems will be deemed to have been given on the second business day after the day on which it was given to Euroclear and Clearstream, Luxembourg.

8. **DISTRIBUTION**

- (i) Method of distribution: Syndicated
- (ii) If syndicated, names and addresses of Managers and underwriting commitments:
 - Joint Lead Managers:*
 - Commonwealth Bank of Australia**
Senator House
85 Queen Victoria Street
London EC4V 4HA
United Kingdom
AUD 45,000,000
 - Deutsche Bank AG, London Branch**
Winchester House
1 Great Winchester Street
London EC2N 2DB
United Kingdom

AUD 45,000,000

Co-Lead Managers:

Australia and New Zealand Banking Group Limited

28th Floor, 40 Bank Street
Canary Wharf
London E14 5EJ
United Kingdom
AUD 2,000,000

Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme

69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg
AUD 2,000,000

HSBC Bank plc

8 Canada Square
London E14 5HQ
United Kingdom
AUD 2,000,000

RBC Europe Limited

Riverbank House
2 Swan Lane
London EC4R 3BF
United Kingdom
AUD 2,000,000

Zürcher Kantonalbank

Bahnhofstrasse 9
CH8001 Zurich
Switzerland
AUD 2,000,000

- | | | |
|-------|---|---|
| (iii) | Date of Syndication Agreement: | 6 March 2014 |
| (iv) | If non-syndicated, name and address of relevant Dealer: | Not Applicable |
| (v) | Total commission and concession: | 1.875 per cent. of the Aggregate Nominal Amount |
| (vi) | U.S. Selling Restrictions: | Reg. S Compliance Category 2; TEFRA D |
| (vii) | Public Offer: | An offer of the Notes may be made by the Managers (the " Initial Authorised Offerors ") other than pursuant to Article |

3(2) of the Prospectus Directive in Austria, France, Germany, Ireland, Italy, Luxembourg, the Netherlands and the United Kingdom (the "**Public Offer Jurisdictions**") during the period from 6 March 2014 to 10 March 2014 (the "**Offer Period**"). See further Paragraph 9 below.

(viii) General Consent: Not Applicable

(ix) Other conditions to consent: Not Applicable

9. **TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER**

Offer Price: Issue Price

Conditions to which the offer is subject: The conditions to the Issuer's consent are that such consent (a) is only valid during the Offer Period; (b) only extends to the use of this Programme Circular to make Public Offers of the Notes in the Public Offer Jurisdictions and (c) the Offer Period in Austria will not commence until the day after the registration of the issue terms with the Registration Office (*Meldestelle*) has been duly made as required by the Austrian Capital Markets Act.

Offer Period: See paragraph 8(vii) above.

Description of the application process: Not Applicable

Details of the minimum and/or maximum amount of application: Not Applicable

Description of possibility to reduce subscriptions and manner for refunding excess amount paid by applicants: Not Applicable

Details of the method and time limits for paying up and delivering the Notes: Not Applicable

Manner in and date on which results of the offer are to be made public: Not Applicable

Procedure for exercise of any right of pre-emption, negotiability of subscription rights and treatment of subscription rights not exercised: Not Applicable

Whether tranche(s) have been reserved for certain countries:

Not Applicable

Process for notification to applicants of the amount allotted and the indication whether dealing may begin before notification is made:

Not Applicable

Amount of any expenses and taxes specifically charged to the subscriber or purchaser:

No expenses will be charged to the investor by the Issuer.

Name(s) and address(es), to the extent known to the Issuer, of the placers in the various countries where the offer takes place:

The Authorised Offerors identified in paragraph 8 above.

10. **THIRD PARTY INFORMATION**

Not Applicable

Résumé des Titres

Les résumés sont établis sur la base des éléments d'informations (ci-après les "**Eléments**") présentés dans les sections A à E (A.1 à E.7) ci-dessous. Le présent Résumé contient tous les Eléments requis pour ce type de Titres et d'Emetteur. Dans la mesure où certains Eléments ne sont pas requis, des écarts dans la numérotation des Eléments présentés peuvent être constatés. Par ailleurs, pour certains des Eléments requis pour ce type de titres et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au titre de cet Elément. Dans ce cas, une brève description de l'Elément concerné est présentée dans le résumé et est accompagnée de la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

Elément	
A.1	<ul style="list-style-type: none">• Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables.• Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables.• Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire.• La responsabilité civile de l'Emetteur relative au résumé et à sa traduction ne sera recherchée dans les Etats Membres que dans le cas où le contenu du résumé ne est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.
A.2	<p>Certaines Tranches de Titres d'une valeur nominale inférieure à 100.000 €(ou sa contre-valeur dans toute autre devise) peuvent être offertes dans des circonstances où il n'existe aucune exemption de l'obligation de publier un prospectus en vertu de la Directive Prospectus. Toute offre de cette nature est désignée comme une « Offre Publique ».</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p><i>Consentement</i> : Sous réserve des conditions mentionnées ci-dessous, l'Emetteur consent à l'utilisation du présent Prospectus de Base pour les besoins de la présentation d'une Offre Publique de Titres par Commonwealth Bank of Australia et Deutsche Bank AG, London Branch en tant chefs de file et Australia and New Zealand Banking Group Limited, Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, HSBC Bank plc, RBC Europe Limited et Zürcher Kantonalbank comme co-chefs de file (les « Managers » et chacun, un « Offrant Autorisé »).</p>
	<p><i>Période d'offre</i> : Le consentement de l'Emetteur visé ci-dessus est donné pour des Offres Publiques de Titres pendant la période s'étendant du 6 mars 2014 au 10 mars 2014 (la « Période d'Offre »).</p>

	<p><i>Conditions du consentement</i> : Les conditions du consentement de l'Emetteur sont telles que ce consentement (a) n'est valable que pendant la Période d'Offre ; (b) ne porte que sur l'utilisation de ce Prospectus de Base pour faire des Offres Publiques de Titres en Autriche, en France, en Allemagne, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni et (c) la Période d'Offre en Autriche ne commencera pas avant le lendemain de l'enregistrement des conditions d'émission avec le Bureau d'Enregistrement (<i>Meldestelle</i>) qui a été dûment effectué tel que l'exige la Loi Autrichienne sur les Marchés de Capitaux.</p> <p>UN INVESTISSEUR QUI A L'INTENTION D'ACQUÉRIR OU QUI ACQUIERT DES TITRES DANS UNE OFFRE PUBLIQUE AUPRÈS D'UN OFFRANT AUTORISÉ LE FERA, ET LES OFFRES ET VENTES DE TELS TITRES À UN INVESTISSEUR PAR CET OFFRANT AUTORISÉ SE FERONT CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS ET AUTRES MODALITÉS EN PLACE ENTRE CET OFFRANT AUTORISÉ ET L'INVESTISSEUR EN QUESTION, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE PRIX, LES ATTRIBUTIONS ET LES CONDITIONS DE RÈGLEMENT. LES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS ET MODALITÉS DE L'OFFRE RÉALISÉE PAR UN OFFRANT AUTORISÉ SERONT FOURNIES PAR L'OFFRANT AUTORISÉ EN QUESTION AU MOMENT DE L'OFFRE ET CE DERNIER SERA RESPONSABLE DE CES INFORMATIONS.]</p>
--	---

Section B – Emetteur

Elément	Description de l'Elément	
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur	La raison sociale de l'Emetteur est Commonwealth Bank of Australia. Le nom commercial de l'Emetteur est Commonwealth Bank.
B.2	Domicile/ forme juridique/ législation/ pays de constitution	L'Emetteur est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de droit australien, domiciliée en Australie et régie par la loi australienne sur les sociétés (<i>Corporations Act 2001 of the Commonwealth of Australia</i>) de 2001, et certaines dispositions de la loi australienne sur les banques (<i>Commonwealth Banks Act 1959 of the Commonwealth of Australia</i>) de 1959.
B.4b	Information sur les tendances	Sans objet car il n'existe pas de tendances, incertitudes, exigences, engagements ou événements connus qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir un effet significatif sur les perspectives de l'Emetteur.
B.5	Description du Groupe	L'Emetteur et ses filiales (le "Groupe") fournissent une gamme complète de services bancaires, financiers, d'assurance-vie, d'assurance de risques divers et de gestion de fonds en Australie, en Nouvelle Zélande, sur tout le continent asiatique, en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique. L'Emetteur contrôle le Groupe dont il est la société mère.
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet – Aucune prévision ou estimation du bénéfice n'a été faite dans le Prospectus de Base.
B.10	Réserves contenues dans le	Sans objet, car il n'existe aucune réserve dans le rapport

rapport d'audit	d'audit ou de révision inclus dans le Prospectus de Base.
-----------------	---

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :		
	Compte de Résultat		
	Le tableau ci-dessous présente certaines données financières sommaires consolidées relatives au Groupe. Ces données ont été extraites sans ajustement significatif du compte de résultat consolidé audité du Groupe pour chacun des exercices clos les 30 juin 2013 et 30 juin 2012, et du compte de résultat consolidé non audité du Groupe pour chacun des semestres clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, respectivement :		
		<u>Au 30 juin</u>	
		2013	2012
	Compte de Résultat	<i>(en millions de \$ australiens (A\$))</i>	
	Produit net bancaire	13.934	13.122
	Autres produits d'exploitation ⁽¹⁾	7.620	7.262
	Provision pour dépréciation des créances	(1.146)	(1.089)
	Charges d'exploitation	(9.680)	(9.331)
Résultat net consolidé - part du Groupe	7.677	7.090	
	<u>Pour la période semestrielle close le 31 décembre</u>		
	2013	2012	
Compte de Résultat	<i>(en millions d'A\$)</i>		
Produit net bancaire	7.454	6.852	
Autres produits d'exploitation ⁽¹⁾	3.706	3.457	
Provision pour dépréciation des créances	(457)	(680)	
Charges d'exploitation	(4.788)	(4.504)	
Résultat net consolidé – part du Groupe	4.207	3.631	
Bilan			
Le tableau ci-dessous présente certaines données financières sommaires consolidées relatives au Groupe. Ces données ont été extraites sans ajustement significatif du bilan consolidé audité du Groupe aux 30 juin 2013 et 30 juin 2012, et du bilan consolidé non audité du Groupe aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, respectivement :			
	<u>Au 30 juin</u>		
	2013	2012	
Bilan	<i>(en millions d'A\$)</i>		
Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	562.711	535.399	
Total de l'Actif	753.876	718.859	

	Dépôts et autres emprunts publics	459.429	437.655
	Capitaux propres part du Groupe	44.955	41.041
		<i>Semestre clos le 31 décembre</i>	
		2013	2012
	Bilan	<i>(en millions d'A\$)</i>	
	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	585.977	542.800
	Total de l'Actif	782.301 ¹⁾	722.183
	Dépôts et autres emprunts public	485.436	448.410
	Capitaux propres part du Groupe	46.501	42.816
	Notes:		
	(1) Inclut d'autres revenus nets d'exploitation tirés des activités bancaires, de gestion de fonds et d'assurance.		
	(2) Inclut les prêts, effets escomptés, autres créances et acceptations de banque de clients.		
	<i>Déclarations relatives à l'absence de changement significatif ou de changement défavorable significatif</i>		
	Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière du Groupe depuis le 31 décembre 2013, et il ne s'est produit aucun changement significatif dans les perspectives du Groupe depuis le 30 juin 2013.		
B.13	Événements impactant la solvabilité de l'Emetteur	Sans objet - Il ne s'est produit aucun événement récent qui présente un intérêt significatif pour l'évaluation de la solvabilité de l'Emetteur.	
B.14	Dépendance d'autres entités du groupe	L'Emetteur n'est pas dépendant d'autres membres du Groupe.	
B.15	Principales activités	L'Emetteur fournit une vaste gamme de services bancaires, financiers et connexes, principalement en Australie et en Nouvelle Zélande.	
B.16	Actionnaires de contrôle	Sans objet - L'Emetteur n'a connaissance d'aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires liés qui contrôle directement ou indirectement l'Emetteur.	
B.17	Notations de crédit	<p>L'Emetteur a été noté AA- par Standard & Poor's (Australie) Pty Ltd., Aa2 par Moody's Investor Service Pty Ltd. et AA- par Fitch Australia Pty Ltd.</p> <p>Les Titres émis en vertu du Programme pourront ou non être notés par une ou plusieurs des agences de notation visées ci-dessus. Si une Tranche de Titres est notée, cette notation ne sera pas nécessairement la même que la notation attribuée à l'Emetteur par l'agence de notation concernée.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>Il est prévu que les Titres soient notés :</p> <p>Standard & Poor's (Australie) Pty Ltd. : AA- (stable)</p>	

		<p>Moody's Investor Service Pty Ltd. : Aa2 (stable)</p> <p>Fitch Australia Pty Ltd : AA- (stable)</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention des titres concernés et peut être suspendue, réduite ou révoquée à tout moment par l'agence de notation qui l'a attribuée.</p>
--	--	---

Section C – Valeurs Mobilières

Elément	Description de l'Elément	
C.1	Description des Titres/ISIN	<p>Les Titres à émettre dans le cadre du Programme peuvent être des Titres à Taux Fixe, des Titres à Taux Variable, des Titres Zéro Coupon ou une combinaison appropriée des précédents.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>Les Titres sont des Titres AUD 100.000.000 4,75 pour cent venant à échéance le 10 juin 2020.</p> <p>Le Code ISIN (<i>International Securities Identification Number</i>) est : XS1041115137.</p>
C.2	Devise	<p>Sous réserve de se conformer à toutes les lois, réglementations et directives applicables, les Titres pourront être émis dans toute devise convenue entre l'Emetteur et l'Agent Placeur concerné à la date d'émission.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>Cette Série de Titres est émise en dollars Australiens (« AUD »).</p>
C.5	Restrictions à la libre négociabilité	Sans objet – Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité des Titres.
C.8	Droits s'attachant aux Titres, y compris leur rang et les limitations à ces droits	<p>Les Titres émis dans le cadre du Programme seront soumis à des modalités concernant, entre autres, les questions suivantes :</p> <p>Rang de Créance des Titres</p> <p>Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et non assorties de sûretés de l'Emetteur et prennent et prendront rang <i>pari passu</i> entre eux et <i>pari passu</i> au moins avec toutes les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, présentes et futures (sous réserve des exceptions relatives aux dettes privilégiées en vertu de la loi).</p> <p>Retenue à la source</p> <p>Tous les paiements relatifs aux Titres seront effectués</p>

		<p>libres de toute retenue à la source au titre de tous impôts et taxes imposés par le Commonwealth d'Australie et la juridiction (éventuelle) désignée dans les Conditions Définitives applicables comme étant celle où est situé l'établissement emprunteur de l'Emetteur, s'il n'est pas situé dans le Commonwealth d'Australie. Si une telle retenue à la source est effectuée, l'Emetteur sera tenu, excepté dans certaines circonstances limitées, de payer des montants additionnels pour couvrir les montants ainsi déduits.</p> <p>Tous les paiements en vertu des Titres seront soumis dans tous les cas (i) aux lois et réglementations fiscales ou autres qui leur sont applicables dans le lieu de paiement, et (ii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu d'un accord de la nature décrite à la Section 1471(b) de l'<i>U.S. Internal Revenue Code</i> (Code Général des Impôts des Etats-Unis) de 1986 (le « Code »), ou qui est autrement imposé en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Sans objet – L'Emetteur n'émet pas par l'intermédiaire d'un établissement emprunteur.</p> <p><i>Maintien de l'Emprunt à son Rang</i></p> <p>Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.</p> <p><i>Cas de défaut</i></p> <p>Les modalités des Titres contiendront, entre autres, les cas de défaut suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) défaut de paiement de tout montant en principal ou intérêts dû en vertu des Titres, s'il perdure pendant une période de temps spécifiée ; (b) défaut d'exécution ou d'observation par l'Emetteur de l'une quelconque de ses autres obligations en vertu des modalités des Titres, s'il perdure pendant une période de temps spécifiée ; et (c) événements liés à l'insolvabilité ou la liquidation de l'Emetteur. <p><i>Assemblées Générales</i></p> <p>Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'ont pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui ont voté d'une manière</p>
--	--	---

		<p>contraire à celle de la majorité.</p> <p>Loi applicable</p> <p>Loi anglaise.</p>
C.9	Intérêts/Remboursement	<p>Intérêts</p> <p>Les Titres peuvent ou non porter intérêt. Les Titres portant intérêt produiront des intérêts payables à taux fixe ou à taux variable.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Les Titres portent intérêt à compter de leur date d'émission au taux fixe de 4,75 pour cent par an. Les intérêts seront payés annuellement à terme échu le 10 juin de chaque année. Le premier paiement d'intérêts sera effectué le 10 juin 2014 (premier coupon court).</p> <p>Remboursement</p> <p>Les conditions dans lesquelles les Titres pourront être remboursés (y compris la date d'échéance et le prix auquel ils seront remboursés à la date d'échéance, ainsi que toutes dispositions relatives au remboursement anticipé) seront convenues entre l'Emetteur et l'Agent Placeur concerné à la date d'émission des Titres concernés.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Sous réserve de tout rachat et annulation ou de tout remboursement anticipé, les Titres seront remboursés le 10 juin 2020 au pair.</p> <p>Les Titres pourront être remboursés par anticipation pour raisons fiscales au pair.</p> <p>Indication du Rendement</p> <p>Le rendement au titre de chaque émission de Titres à Taux Fixe sera calculé sur la base du Prix d'Emission, selon la formule suivante :</p> $P = \frac{C}{r} (1 - (1 + r)^{-n}) + A(1 + r)^{-n}$ <p>Où :</p> <p>“P” est le Prix d'Emission des Titres ;</p> <p>“C” est le Montant d'Intérêts annualisé ;</p> <p>“A” est le montant en principal des Titres dû lors du remboursement ;</p> <p>“n” est le délai jusqu'à échéance exprimé en années ; et</p> <p>“r” est le rendement annualisé.</p> <p>Le rendement n'est pas une indication du prix futur.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Le rendement des Titres s'élève à 4,539 pour cent par an.</p>

		<p>Représentant des titulaires de titres</p> <p>Sans objet - Aucun représentant des Titulaires de Titres n'a été nommé par l'Emetteur.</p>
C.10	Composant dérivé du paiement d'intérêts	Sans objet - Il n'existe aucun composant dérivé du paiement d'intérêts.
C.11	Admission à la cote officielle et Admission à la négociation	<p>Les Titres émis dans le cadre du Programme peuvent être admis à la cote officielle et à la négociation sur la Bourse de Londres, ou sur toute autre bourse ou tout autre marché spécifié ci-dessous, ou peuvent être émis sans faire l'objet d'une admission à la cote officielle.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>Il est prévu qu'une demande soit présentée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Londres.</p>

Section D – Risques

Elément	Description de l'Elément	
D.2	Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur	<p>En achetant des Titres, les investisseurs assument le risque que l'Emetteur devienne insolvable ou se trouve autrement dans l'incapacité d'effectuer tous les paiements dus en vertu des Titres. Il existe un vaste éventail de facteurs qui, individuellement ou ensemble, pourraient placer l'Emetteur dans l'incapacité d'effectuer tous les paiements dus en vertu des Titres. Il n'est pas possible d'identifier tous ces facteurs ou de déterminer quels facteurs sont les plus susceptibles de se produire, puisque l'Emetteur peut ne pas avoir connaissance de tous les facteurs concernés et que certains facteurs, qu'il juge actuellement sans importance peuvent devenir importants du fait de la survenance de certains événements échappant au contrôle de l'Emetteur. L'Emetteur a identifié plusieurs facteurs qui pourraient affecter défavorablement et dans une mesure significative son activité et sa capacité à effectuer les paiements dus en vertu des Titres. Ces facteurs incluent ceux qui suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les activités de l'Emetteur pourraient être défavorablement affectées par les perturbations qui affectent actuellement le marché mondial du crédit et les impacts en découlant ; • un ralentissement de l'économie australienne et néo-zélandaise pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats de l'Emetteur ; • l'Emetteur pourrait subir des pertes liées à ses expositions aux contreparties ; • des conditions défavorables sur le marché du crédit

		<p>pourraient affecter, dans une mesure significative, la capacité de l'Emetteur à accéder aux marchés obligataires internationaux et au crédit, sur lesquels il s'appuie pour un volume substantiel de ses financements de gros ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • des conditions défavorables sur les marchés financiers ou des circonstances spécifiques à l'Emetteur pourraient affecter significativement la capacité de l'Emetteur à accéder aux marchés de capitaux domestiques et internationaux ; • l'impossibilité de conserver des notations de crédit pourrait affecter défavorablement les coûts de financement, la liquidité, l'accès aux marchés obligataires et de capitaux et la position concurrentielle de l'Emetteur ; • le fait de ne pas couvrir efficacement des fluctuations de change défavorables pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation de l'Emetteur ; • l'Emetteur est soumis à une réglementation importante, qui pourrait impacter ses résultats ; • des mesures réglementaires prises actuellement ou dans l'avenir pourraient affecter significativement les opérations et la situation financière de l'Emetteur ; • l'Emetteur peut être confronté à des risques opérationnels (y compris des risques technologiques) liés au fait qu'il est un établissement financier complexe, et peut encourir des pertes en conséquence de processus et stratégies inefficaces de gestion des risques ; • des risques de marché pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats de l'Emetteur ; • l'Emetteur doit faire face à une concurrence intense, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats ; • des risques de liquidité et de financement, de conformité et d'assurance et des risques stratégiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats de l'Emetteur ; • l'Emetteur peut se trouver confronté à des risques en matière de sécurité de l'information ; • l'activité et les perspectives de l'Emetteur pourraient souffrir en cas d'atteinte à sa réputation ; et • l'activité de l'Emetteur peut être défavorablement affectée par des acquisitions d'entreprises.
--	--	---

<p>D.3</p>	<p>Informations clés sur les principaux risques propres aux Titres</p>	<p>Il existe également des risques propres aux Titres. Ils incluent une série de risques de marché, notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les modalités des Titres peuvent être modifiées ou l’Emetteur remplacé sans le consentement du titulaire, dans certaines circonstances ; • le titulaire peut ne pas recevoir le paiement de l’intégralité des montants dus en vertu des Titres, au motif que l’Emetteur est tenu d’opérer certaines retenues à la source pour se conformer à la loi applicable ; • les investisseurs sont exposés au risque de changements législatifs ou réglementaires affectant la valeur des Titres qu’ils détiennent ; • les investisseurs qui achètent des Titres dont le nominal n’est pas un multiple entier de la valeur nominale indiquée peuvent être défavorablement affectés si des Titres définitifs doivent ultérieurement être émis ; • les Titres ne stipuleront aucun engagement restreignant la possibilité de créer des privilèges en garantie d’autres dettes externes de l’Emetteur ; • il peut n’y avoir aucun marché secondaire ou qu’un marché secondaire limité pour les Titres, un investisseur vendant des Titres sur le marché secondaire peut recevoir moins que son investissement initial et des commissions implicites peuvent impacter le prix des Titres sur le marché secondaire ; • certaines problématiques peuvent survenir en relation avec les offres publiques de Titres ; • la valeur de l’investissement d’un investisseur peut être défavorablement affectée par les fluctuations des taux de change si les Titres ne sont pas libellés dans la propre devise de l’investisseur ; • des fluctuations des taux d’intérêt affecteront la valeur des Titres qui portent intérêt à taux fixe ; • toute notation de crédit attribuée aux Titres peut ne pas refléter convenablement tous les risques liés à un investissement dans les Titres ; et • des conflits d’intérêts potentiels peuvent surgir.
-------------------	--	--

Section E – Offre

Elément	Description de l’Elément	
<p>E.2b</p>	<p>Utilisation du produit de l’offre</p>	<p>Les produits nets de chaque émission de Titres seront affectés par l’Emetteur à ses besoins généraux d’exploitation, y compris la réalisation d’un bénéfice, et</p>

		<p>pourront également être affectés à des utilisations particulières, telles que déterminées par l’Emetteur.</p> <p>Résumé spécifique à l’émission :</p> <p>Les produits nets de l’émission des Titres seront affectés par l’Emetteur à ses besoins généraux d’exploitation, y compris la réalisation d’un bénéfice.</p>				
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l’offre</p>	<p>Dans le cadre du programme, les Titres peuvent être offerts au public, dans le cadre d’une Offre Publique, en Autriche, en Belgique, en Finlande, en France, en Allemagne, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.</p> <p>Les modalités et conditions de chaque offre de Titres seront déterminées d’un commun accord entre l’Emetteur et les Agents Placeurs concernés à la date d’émission, et spécifiées dans les Conditions Définitives applicables. Un investisseur ayant l’intention d’acquérir ou acquérant des Titres dans le cadre d’une Offre Publique auprès d’un Offrant Autorisé le fera, et les offres et ventes de tels Titres à un Investisseur par cet Offrant Autorisé se feront conformément aux conditions et autres modalités en place entre cet Offrant Autorisé et l’Investisseur en question, notamment en ce qui concerne le prix, les attributions et les conditions de règlement.</p> <p>Résumé spécifique à l’émission :</p> <p>Cette émission de Titres est offerte dans le cadre d’une Offre Publique en Autriche, en France, en Allemagne, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.</p> <p>Le prix d’émission des Titres s’élève à 101,146 pour cent de leur montant nominal.</p> <table border="0" data-bbox="756 1361 1417 1995"> <tr> <td data-bbox="756 1361 1069 1395">Prix d’Offre :</td> <td data-bbox="1093 1361 1417 1395">Prix d’Emission</td> </tr> <tr> <td data-bbox="756 1413 1069 1476">Conditions auxquelles l’offre est soumise :</td> <td data-bbox="1093 1413 1417 1995"> Les conditions du consentement de l’Emetteur résident dans le fait que ce consentement (a) n’est valable que pendant la Période d’Offre; (b) ne concerne que l’utilisation de ce Prospectus de Base afin d’effectuer des Offres Publiques de Titres dans les Juridictions de l’Offre Publique et (c) la Période d’Offre en Autriche ne commencera pas avant le lendemain de l’enregistrement des conditions d’émission avec </td> </tr> </table>	Prix d’Offre :	Prix d’Emission	Conditions auxquelles l’offre est soumise :	Les conditions du consentement de l’Emetteur résident dans le fait que ce consentement (a) n’est valable que pendant la Période d’Offre; (b) ne concerne que l’utilisation de ce Prospectus de Base afin d’effectuer des Offres Publiques de Titres dans les Juridictions de l’Offre Publique et (c) la Période d’Offre en Autriche ne commencera pas avant le lendemain de l’enregistrement des conditions d’émission avec
Prix d’Offre :	Prix d’Emission					
Conditions auxquelles l’offre est soumise :	Les conditions du consentement de l’Emetteur résident dans le fait que ce consentement (a) n’est valable que pendant la Période d’Offre; (b) ne concerne que l’utilisation de ce Prospectus de Base afin d’effectuer des Offres Publiques de Titres dans les Juridictions de l’Offre Publique et (c) la Période d’Offre en Autriche ne commencera pas avant le lendemain de l’enregistrement des conditions d’émission avec					

		le Bureau d'Enregistrement (<i>Meldestelle</i>) qui a été dûment effectué tel que l'exige la Loi Autrichienne sur les Marchés de Capitaux.
	Période d'Offre :	Du 6 mars 2014 au 10 mars 2014
	Description de la procédure de demande de souscription :	Sans Objet
	Détails du montant minimum et/ou maximum à souscrire :	Sans Objet
	Description de la possibilité de réduire les souscriptions et du mode de remboursement du trop-payé aux souscripteurs :	Sans Objet
	Détails de la méthode et des délais de paiement et de livraison des Titres :	Sans Objet
	Manière dont et date à laquelle les résultats de l'offre seront rendus publics :	Sans Objet
	Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés :	Sans Objet
	Mention indiquant si une ou plusieurs tranches ont été réservées à certains pays :	Sans Objet
	Procédure de notification aux souscripteurs du montant alloué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification :	Sans Objet
	Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Aucun frais ne sera facturé à l'investisseur par l'Emetteur
	Nom(s) et adresse(s), s'ils sont connus de l'Emetteur, des agents placeurs dans les	<i>Chefs de File :</i> Commonwealth Bank of Australia

		<p>différents pays où l'offre a lieu :</p> <p>Senator House 85 Queen Victoria Street London EC4V 4HA Royaume-Uni</p> <p>Deutsche Bank AG, London Branch Winchester House 1 Great Winchester Street London EC2N 2DB Royaume-Uni</p> <p><i>Co-chefs de File :</i></p> <p>Australia and New Zealand Banking Group Limited 28th Floor, 40 Bank Street Canary Wharf London E14 5EJ Royaume-Uni</p> <p>Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg</p> <p>HSBC Bank plc 8 Canada Square London E14 5HQ Royaume-Uni</p> <p>RBC Europe Limited Riverbank House 2 Swan Lane London EC4R 3BF Royaume-Uni</p> <p>Zürcher Kantonalbank Bahnhofstrasse 9 CH8001 Zurich Suisse</p>
<p>E.4</p>	<p>Intérêt de personnes physiques et morales pouvant influencer sur l'émission/l'offre</p>	<p>Les Agents Placeurs concernés peuvent recevoir des commissions en relation avec toute émission de Titres dans le cadre du Programme. Ces Agents Placeurs et leurs affiliés peuvent également avoir conclu et pourront conclure à l'avenir des opérations de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur et ses affiliés et pourront leur fournir d'autres services dans le cadre de l'exercice de leur activité courante.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p>

		Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, et excepté pour tous frais payables aux Managers, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient un intérêt qui puisse influencer sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou un Offrant	<p>Il n'est pas prévu que l'Emetteur facture des dépenses aux investisseurs en relation avec toute émission de Titres dans le cadre du Programme. Toutefois, des dépenses pourront être facturées par d'autres Offrants Autorisés (tels que définis ci-dessus). Ces dépenses (éventuelles) seront déterminées au cas par cas, mais devraient se situer dans une fourchette comprise entre 1 pour cent et 7 pour cent du montant nominal des Titres devant être achetés par l'investisseur concerné, sauf stipulation contraire ci-dessous au titre d'une émission spécifique de Titres.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Aucun frais n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.</p>